



## TRANSPORTS SCOLAIRES Année scolaire 2019– 2020

Les élèves (**demi-pensionnaires et externes**) domiciliés dans la LOIRE, le RHONE et la SAONE-ET-LOIRE qui empruntent **quotidiennement** un service de **TRANSPORTS REGULIERS** (car ou train) peuvent bénéficier d'une subvention.

**Les liasses SNCF sont à prendre auprès du Secrétariat du Lycée Professionnel**

### **ELEVES DOMICILIES DANS LES COMMUNES DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

***Pour vous inscrire, rien de plus simple !***

*Il suffit de vous connecter sur <https://www.bus-star.com>*

**En vous rendant** au POINT City 50 Rue Jean Jaurès ROANNE

Rendez-vous dans la rubrique **Schooly** (rubrique verte située en bas à droite de notre site internet) pour obtenir toutes les informations.

**Attention après le 31 juillet : majoration de 30 €.**

Le service Schooly concerne les 24 lignes spécialement dédiées au transport scolaire reliant les communes à leur établissement de secteur, et non les utilisateurs des lignes régulières Star (lignes 1 à 15, Flexy, Galaxy, Proxy).

### **ELEVES DOMICILIES DANS LA LOIRE**

**Les demandes sont faites prioritairement sur INTERNET (cars réguliers et SNCF)**

***Pour vous inscrire, rien de plus simple !***

*1 La plus simple, la plus pratique et la plus rapide : L'inscription et le paiement en ligne en vous connectant sur [www.loire.fr/inscriptionTIL](http://www.loire.fr/inscriptionTIL) du **13 mai au 30 septembre 2019** puis en cliquant sur le bouton en bas de page « **Inscription en ligne** ». Le formulaire d'inscription apparaît.*

**ATTENTION**, pour toute inscription dossier réceptionné au Département

**A PARTIR DU 1<sup>er</sup> AOUT 2019, la participation des familles sera majorée de 30€ et la carte de votre enfant pourrait ne pas être à jour à la rentrée.**

### **ELEVES DOMICILIES DANS LE RHONE**

**Les demandes sont faites UNIQUEMENT sur INTERNET (cars réguliers et SNCF)**

Le démarrage des inscriptions pour la demande du **titre de transport annuel scolaire/étudiant des Cars du Rhône pour l'année scolaire 2019-2020** aura lieu le **mercredi 15 juin 2019**.

Les élèves et leurs parents pourront dès cette date s'inscrire sur le site <https://www.carsdurhone.fr/scolaires>

Concernant les élèves déjà inscrits en 2018-2019, leurs identifiants et mots de passe resteront valables.

## **ELEVES DOMICILIES DANS LA SAONE-ET- LOIRE**

Site du Conseil Général de la Saône-et-Loire :

Les demandes sont sur INTERNET (cars réguliers)

**Pour vous inscrire, rien de plus simple !**

Il suffit de vous connecter sur <https://www.bourgognefranchecomte.fr/transport-scolaire-saone-et-loire> et de cliquer sur **Inscription et suivi de dossier**

Vous n'avez ensuite plus qu'à suivre les différentes étapes d'inscriptions.



### **VOITURES PARTICULIERES**

(**A signaler le jour de l'inscription** auprès du secrétariat et faire demande en septembre 2019)

#### **Peuvent bénéficier d'une subvention :**

Les élèves qui effectuent un aller-retour quotidien en utilisant une voiture particulière, de leur domicile au point le plus proche de passage d'un service de transports scolaires, en l'absence de tout moyen de transports collectifs

#### **Conditions spéciales :**

• **Pour la Loire** : si distance minimale : 3 km entre le domicile et le point de départ d'un transport en commun (train ou car)

Si le domicile de l'élève est situé à une distance supérieure ou égale à 30 km du lycée, la famille ne pourra pas prétendre à l'indemnité « Voiture particulière »

[https://www.loire.fr/jcms/c\\_12036/aides-aux-eleves-transportes-en-voiture-particuliere?rlb=ci\\_528809](https://www.loire.fr/jcms/c_12036/aides-aux-eleves-transportes-en-voiture-particuliere?rlb=ci_528809)

• **Pour le Rhône** : si le domicile est situé à plus de 3 km du point de départ d'un transport régulier (train ou car) (Les familles ayant plusieurs enfants effectuant le même trajet ne pourront établir qu'une seule demande).

Les demandes se font sur le site <http://www.carsdurhone.fr>

Pour les **élèves internes**, prendre contact avec le secrétariat du Lycée professionnel

[https://www.loire.fr/jcms/c\\_12615/aides-aux-eleves-internes?rlb=ci\\_528809](https://www.loire.fr/jcms/c_12615/aides-aux-eleves-internes?rlb=ci_528809)

<https://www.carsdurhone.fr/scolaires>

#### **Documents à fournir le jour de l'inscription :**

Chèque pour règlement

2 Photos d'identité pour les cartes SNCF

1 Liasse SNCF

1 photo d'identité pour les 1ères demandes auprès du DEPARTEMENT de la LOIRE